

## ANNEXE 6 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC 2015-2025

### Diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le Département de la Creuse

#### ACCORD REAMENAGEMENT SUBVENTION 2022



HOTEL DU DEPARTEMENT  
A l'attention de Madame la Présidente  
4 place Louis Lacrocq  
BP 250  
23011 GUERET CEDEX

Guéret, le 23 août 2022

**Objet :** Versements subventions 2022

Madame la Présidente,

Nous accusons bonne réception de votre courrier, en date du 18 juillet 2022, relatif aux versements des subventions 2022 au titre du fonctionnement de la Délégation de Service Public de Téléassistance.

Par la présente et comme évoqué lors de nos derniers échanges en date du 7 juillet 2022 concernant l'élaboration d'un avenant au contrat de concession, nous validons le principe de réaménagement anticipé du versement des subventions :

- En maintenant la demande de subvention d'équipement de 12 500 € par mois jusqu'au 31 décembre 2022
- En stoppant la demande de subvention pour contrainte de service public et mise en sécurité électrique de 41 416,67 € par mois sur la période de 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022.

Nous vous confirmons, par ailleurs, la restitution du solde sur l'exercice 2022, selon l'état budgétaire affiné au cours du dernier trimestre.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de notre considération distinguée.

Vincent DELPY  
Directeur



Domo Creuse Assistance

Place du Marché  
11, rue des Sabots  
23000 Guéret

T. 05 55 81 24 30  
F. 05 55 81 24 35

Siret : 439 975 640 01184  
contact@domocreuseassistance.fr



Reserve d'utilité publique



Pôle cohésion sociale  
Direction Personne en perte d'Autonomie  
Cellule Domotique  
Dossier suivi Angélique ARQUILLIERE  
05 44 30 28 39  
aarquilliere@creuse.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

**Mr Vincent DELPY**  
**Directeur Domo Creuse Assistance**  
**11, Rue des Sabots**  
**Place du Marché**  
**23000 GUERET**

Guéret, le **18 JUL. 2022**

Objet : Versements subventions 2022

Monsieur le Directeur,

Un avenant au contrat de concession de la délégation de service public Domo Creuse Assistance est en cours d'élaboration, sur la base des échanges des différentes rencontres réalisées ces derniers mois.

Au fil de ces échanges, un réaménagement anticipé du versement des subventions a été validé conjointement, afin de limiter le « trop versé », estimé à ce jour, à 230 053 € :

- Subvention d'équipement (150 000 €/an) de 12 500 € par mois : identique jusqu'au 31/12/2022
- Subvention pour contrainte de service public et mise en sécurité électrique (447 000 € + 50 000 € soit 497 000 € / an) de 41 416,67 € par mois : arrêt des versements à partir du 01/09/2022 jusqu'au 31/12/2022 soit 4 mensualités.

Comme il a été évoqué au cours de la réunion du 7 juillet 2022 avec mes services, et selon l'état comptable prévisionnel affiné sur la période à partir de septembre, le solde (estimation actuelle 64 386 €) sera à restituer sur l'exercice 2022, en fin d'année.

Je vous demande de bien vouloir valider cet accord par écrit, par retour de courrier.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.

**La Présidente du Conseil départemental**

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
le Vice-Président,

**Patrice MORANÇAIS**

**Valérie SIMONET**

Copie, pour information :  
à Mme PERRAGUIN Responsable Domo Creuse Assistance

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23  
presidente@creuse.fr - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)



1/1